



AMBASSADE DE SUISSE

ABIDJAN, le 14 avril 1976
B.P. 1914

Réf.: 771.10 - MA/mg

ad: t.311 Afrique - CZ/bsu

an	CZ	1577	CZ	24720	a/o
État	20.4	20.4	21.4		27.8
Kont	CZ	Wm	2	2	100
ÉPO		23.4.76		11	
Réf.	<u>t.377 Afrika</u>				
<u>Coopération technique</u>					

Au Service de la
Coopération technique du
Département politique fédéral3003 B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre lettre circulaire du 19 mars contenant le programme pour 1976 et les années suivantes pour l'Afrique occidentale m'est bien parvenue. Je vous en remercie.

Les informations que vous me communiquez à titre personnel m'ont vivement intéressé. Elles ont retenu ma meilleure attention. Fort de votre suggestion, je vous indique ci-après les observations qu'elles m'inspirent:

Selon votre principe d'accorder la priorité aux pays les plus défavorisés, vous entendez donner une importance plus accentuée aux pays du Sahel. Tout en vous encourageant vivement dans cette voie, je dois néanmoins constater que le Cameroun continue de bénéficier de la part du lion. Même en tenant compte de l'évolution croissante de l'aide aux quatre pays du Sahel, le Cameroun bénéficiera, en 1978, de 15% du total, contre 44% pour les pays sahéliens, soit seulement 11% pour chacun d'eux.

J'ai lu avec intérêt votre remarque concernant le Cameroun, que "les possibilités de réaliser des projets d'une certaine envergure financière sont plus grandes à court terme dans les pays dont le développement économique est relativement élevé et qui disposent d'un plus grand nombre de cadres". J'espère que cette réflexion vaudra aussi, lorsqu'une occasion propice se présentera, pour la Côte d'Ivoire, où actuellement vous renoncez à toute action, précisément parce que c'est un pays à développement économique relativement élevé.

Ma principale observation concerne les postes de coordonnateurs. Je sais que mes collègues à Lagos et à Dakar ne me prêteront pas l'intention de me mêler d'affaires qui ne me concernent pas et qu'ils comprendront que je ne formule mes suggestions qu'en tant que première contribution à une

./.

discussion. Je me sens d'autant plus autorisé à l'amorcer que M. Beti m'est administrativement attribué. Vous relevez que l'importance du Bénin a fortement décru. Je le crois aussi. Toutefois, en plaçant ce pays sous la juridiction de l'Ambassade à Lagos, il est plus facile pour cette dernière, vu la proximité, de régler les affaires au Bénin. Je me demande si la conclusion à tirer de ces constatations n'est pas d'éliminer le Bénin du rayon d'action de M. Beti. En revanche, on pourrait plus utilement lui confier le Tchad, pour autant que sous l'angle pratique une telle solution se révèle adéquate. De toute manière, il me semblerait judicieux et opportun d'étendre l'activité de M. Beti au Mali, pays sahélien, aux problèmes similaires à ceux que M. Beti rencontre en Haute-Volta, au Niger et éventuellement au Tchad, et qui est de surcroît facilement accessible depuis Ouagadougou. M. Beti deviendrait ainsi en quelque sorte notre "coordonnateur au Sahel", ce qui me paraît logique et raisonnable. D'un autre côté, le troisième coordonnateur que vous envisagez de nommer serait plutôt responsable des pays côtiers d'Afrique occidentale, le coordonnateur à Yaoundé exerçant son activité surtout en Afrique centrale.

non, rediguer les rayons.

(préparer) rediguer notre plan d'action sur base volontaire de travail.

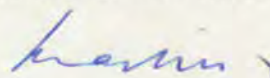
A mon avis, il n'est nullement nécessaire que le rayon d'action d'un coordonnateur, corresponde exactement à l'étendue de la juridiction d'une ambassade. Il suffit que le coordonnateur garde un contact constant avec l'ambassade dont relève un pays donné figurant dans son cahier des charges, qu'il lui fasse régulièrement rapport et qu'il reçoive* toutes les instructions importantes. L'exemple récent du changement d'attribution diplomatique du Bénin a démontré l'absence de toute difficulté de coordination.

* d'elle

Il m'intéresserait vivement de connaître votre manière de voir à l'égard de ma suggestion. Je vous signale que j'adresse directement une copie de la présente lettre aux Ambassadeurs à Lagos et à Dakar.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:


(J. Martin)

Copie: - Monsieur F.H. Andres, Ambassadeur de Suisse, Lagos
- Monsieur J. Richard, Ambassadeur de Suisse, Dakar
- Monsieur Dino Beti, Ouagadougou